

Commune de Villeneuve les Cerfs

7 rue de l'Eglise

Téléphone : 04 70 41 50 85

Courriel : mairie-villeneuve-les-cerfs@orange.fr



Informations municipales 2021

NE PAS JETER : informations indispensables pour vos démarches administratives au quotidien.

Sommaire

- Mot du Maire
- Budget primitif principal 2021
- Service assainissement 2021
- Travaux salle des fêtes
- Manifestations 2021
- Réalisations 2021
- Prévisions 2022
- Cavaleiro & Co
- Le tri se simplifie
- Territoire d'énergie
- Démarches administratives
- Réforme de l'instruction des Cartes d'Identité
- Offres et services du quotidien
- Numéros utiles
- Calendrier du SBA

Mot du Maire

Mademoiselle, Madame, Monsieur, chers amis Villeneuvois,

L'année 2021 a connu une crise sanitaire sans précédent avec des rebondissements liés au virus Covid 19.

De nombreuses personnes dans notre commune ont été touchées. La vaccination est importante n'hésitez surtout pas à faire votre 3^{ième} dose, qui nous l'espérons tous, stoppera ce foutu virus.

Le monde devient de plus en plus agressif. Plusieurs maires (environ 800 en France) et élus ont été agressés. J'ai moi-même, il y a 2 mois et demi, subi des violences de la part d'un administré.

En ce qui concerne la construction du bâtiment des médecins, les travaux n'ont pas encore débuté malgré la pression de ceux-ci auprès du constructeur.

Cette année a eu lieu une brocante organisée par l'association événementielle de Villeneuve les Cerfs, qui a connu un franc succès de par le dynamisme des exposants et le public nombreux qui s'y est rendu. Merci à la présidente Ingrid Rogier et aux bénévoles.

L'association AMAP bat son plein grâce à la motivation de Laurence Ciesielski : bravo à celle-ci ! La location gratuite de la salle a été reconduite pour une année supplémentaire.

Au début de l'année 2022, nous mettrons à la disposition des amoureux du livre une nouvelle salle « l'Annexe » où vous pourrez échanger autour du livre, dialoguer voir même tricoter dans une ambiance chaleureuse. Vous y serez accueilli une fois par semaine.

Enfin, nous avons pu organiser la fête de Noël des enfants de la commune. Grâce à des mesures rigoureuses d'hygiène, un spectacle de danse a été présenté. L'arrivée du père Noël accompagné de ses deux poneys a enchanté notre jeune public. Merci au club équestre de Villeneuve.

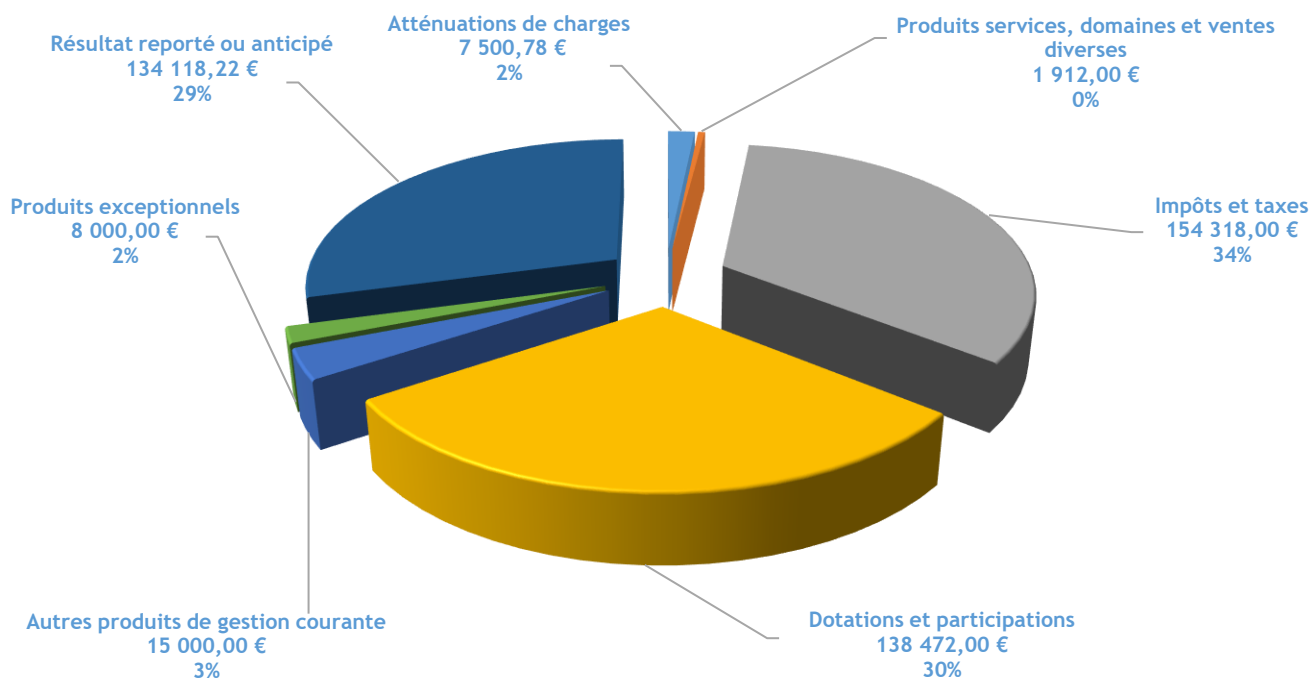
A l'aube de cette nouvelle année 2022, le conseil municipal, le personnel de la Mairie et moi-même vous souhaitons une bonne année ainsi qu'à tous vos proches.

Le Maire,
Roland GENESTIER

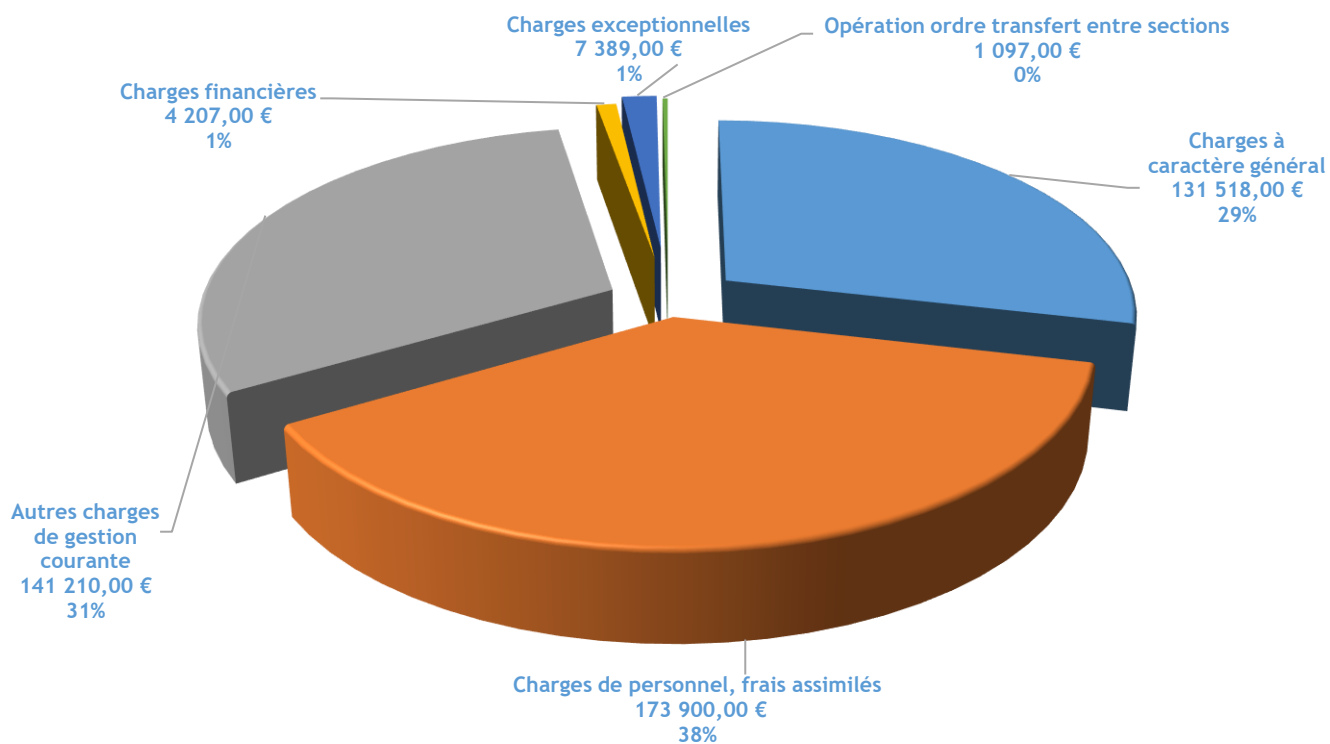
Budget primitif principal 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 459 321,00 €

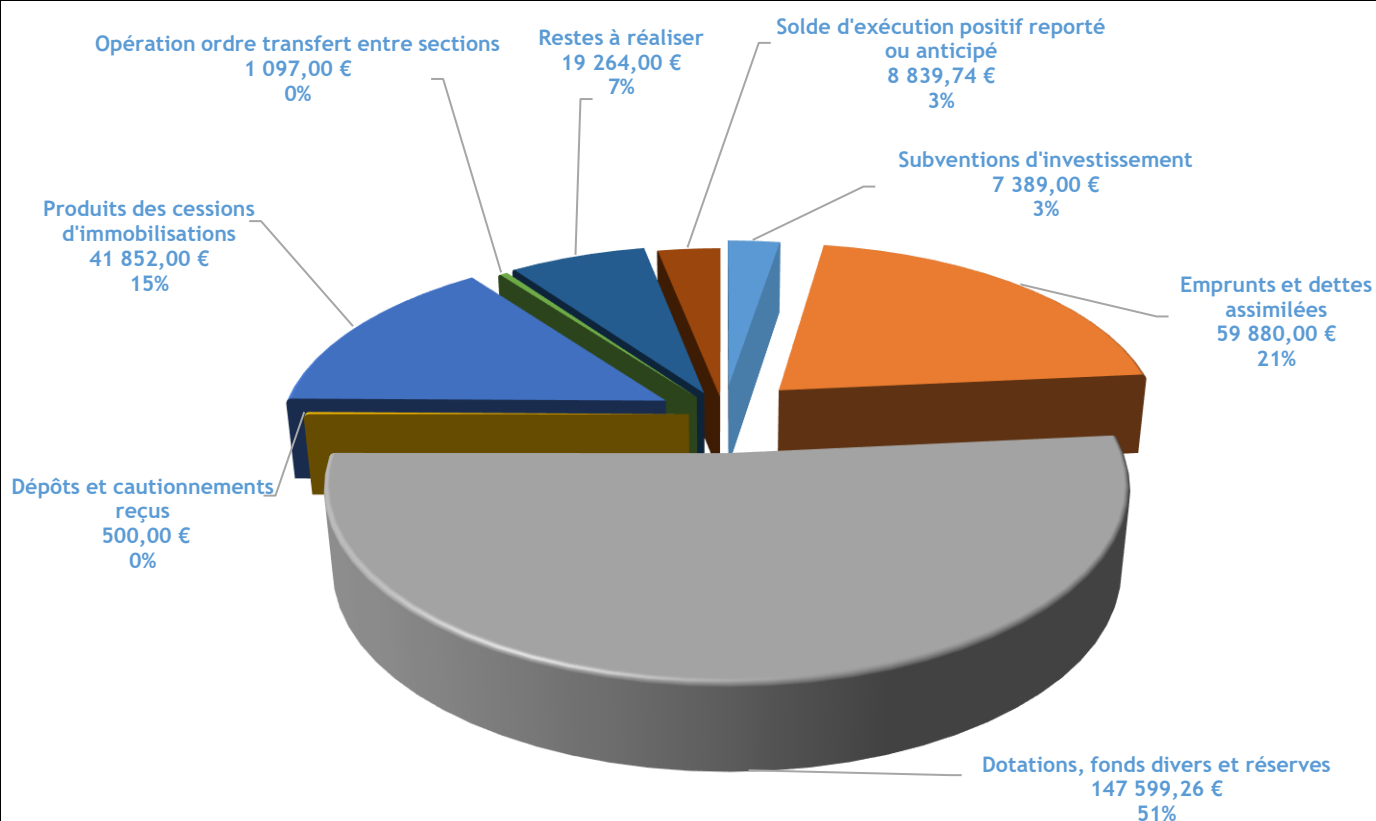


DEPENSES : 459 321,00 €

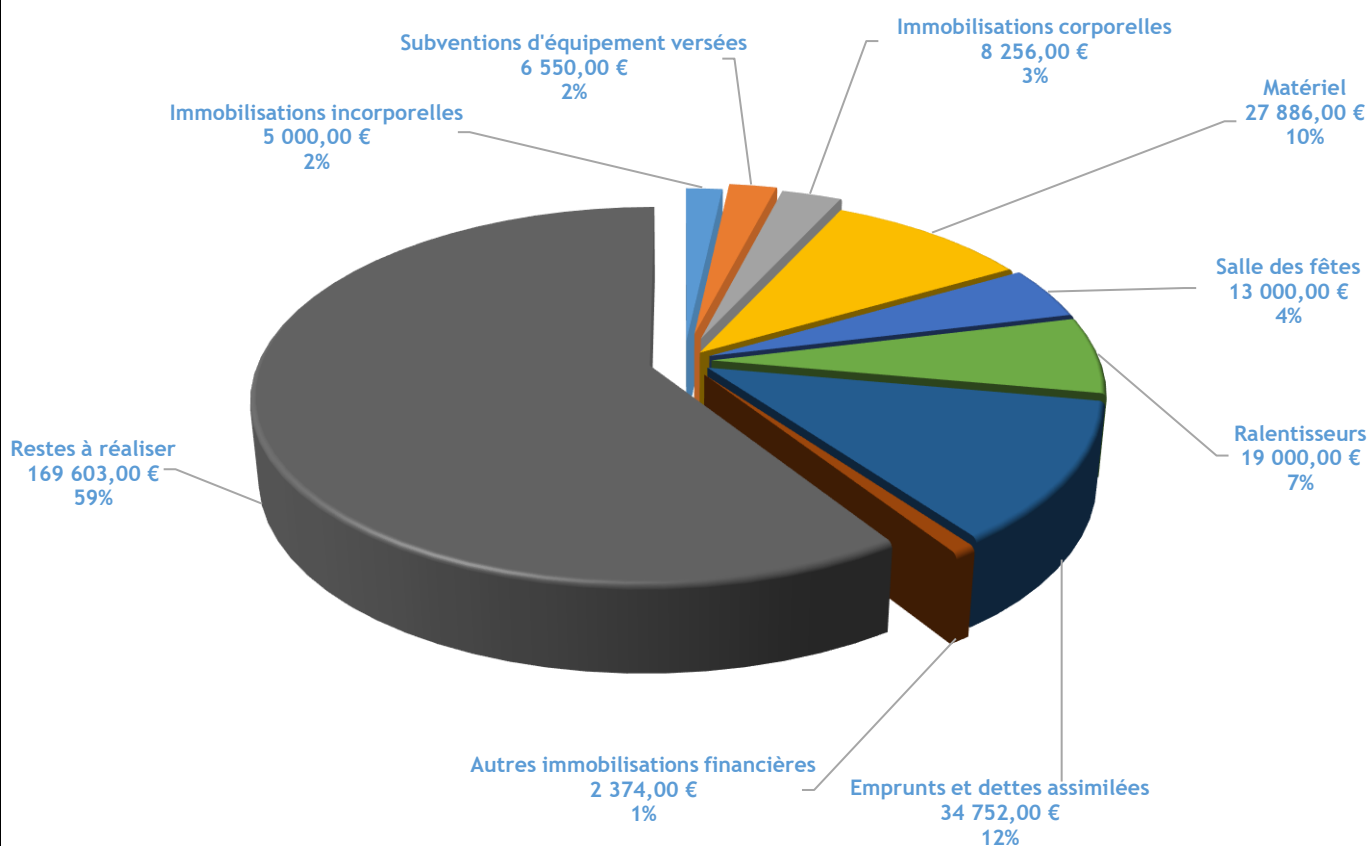


SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 286 421,00 €



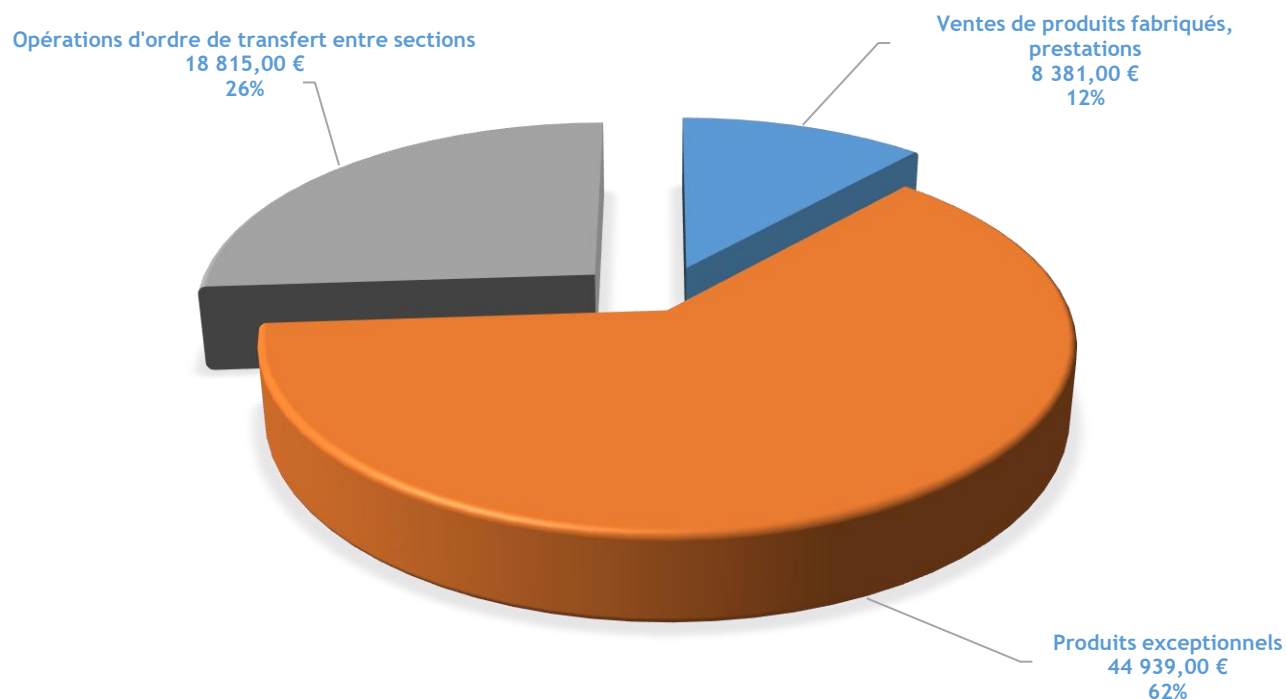
DEPENSES : 286 421,00 €



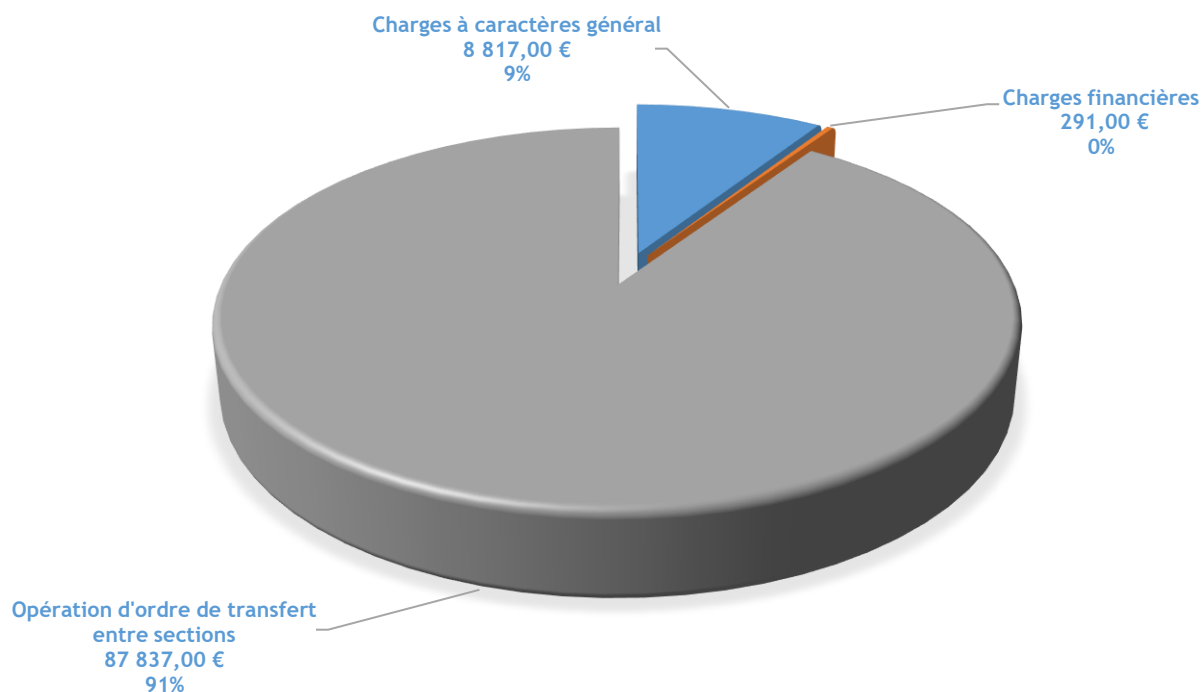
Service Assainissement 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 96 945,00 €

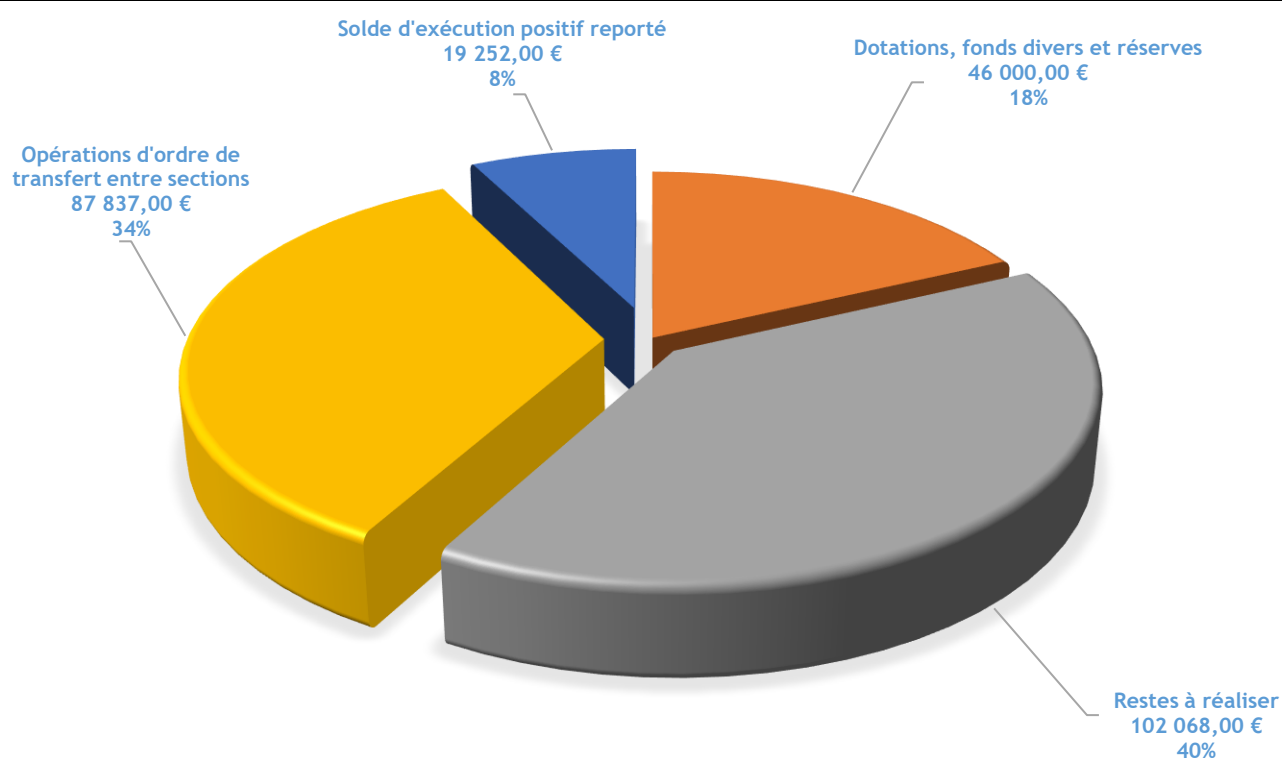


DEPENSES : 96 945,00 €

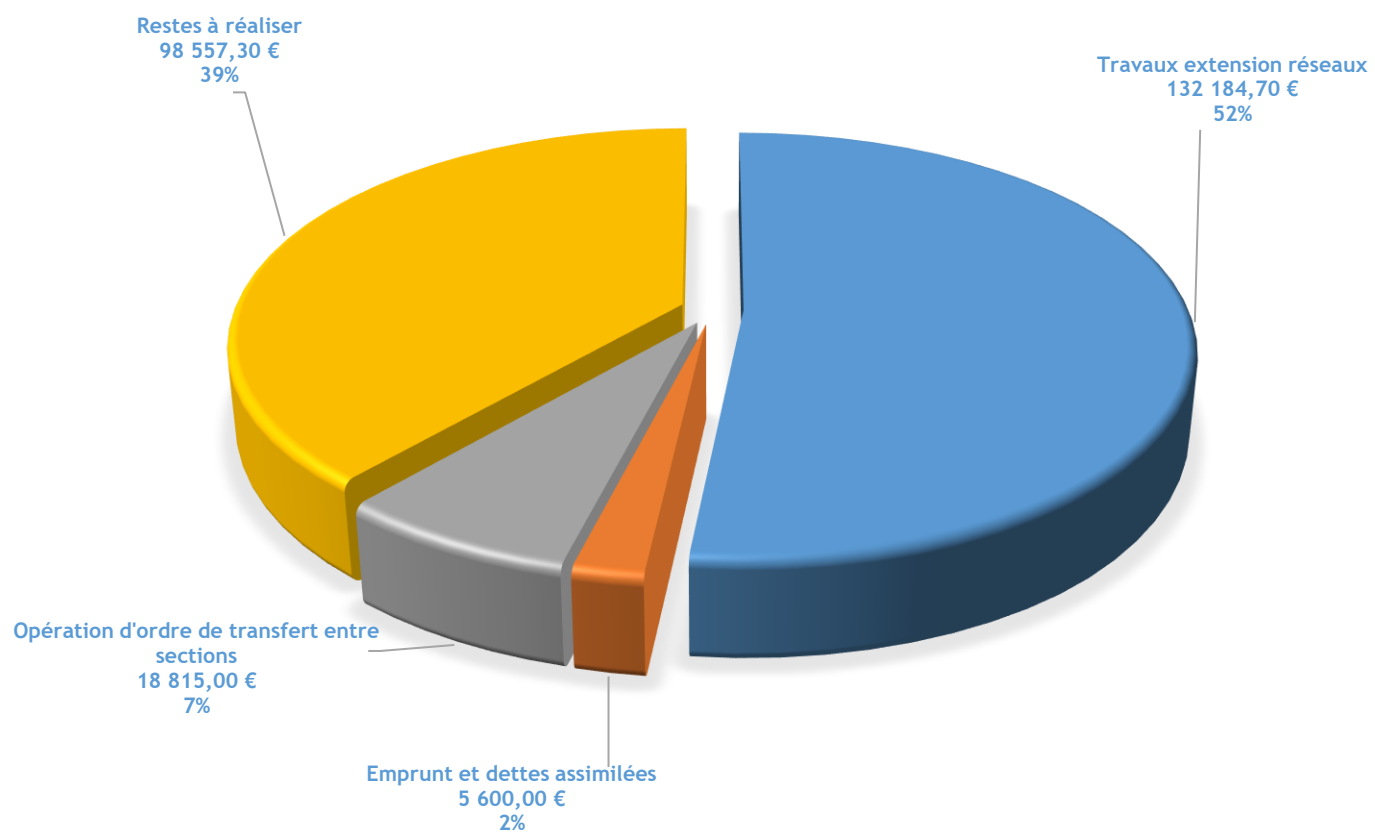


SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 255 157,00 €



DEPENSES : 255 157,00 €



Travaux salle des fêtes



En 2021, pour le confort de tous, la réfection de l'acoustique de la salle des fêtes a été réalisée par la SARL TCA pour un montant de 10 485 €.



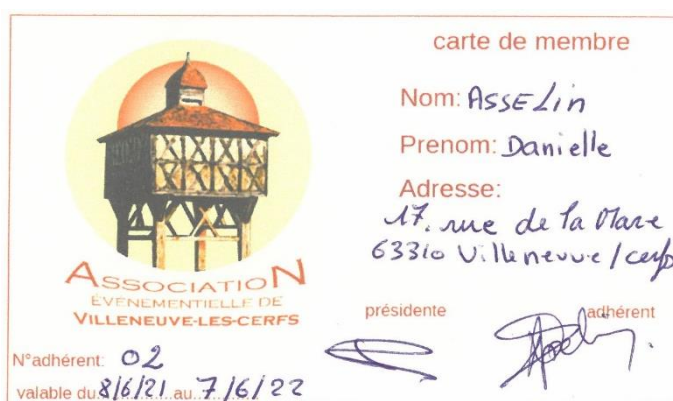
Une partie de la peinture de la façade extérieure est refaite et se terminera à l'arrivée des beaux jours. Un défibrillateur à l'entrée de la salle des fêtes a été installé.



Manifestations 2021

En raison de la crise sanitaire, les manifestations prévues n'ont pu avoir lieu et nous espérons pouvoir vous les proposer en 2022.

Toutefois, malgré cette année difficile, l'association événementielle de Villeneuve les Cerfs a organisé une brocante au mois d'août qui a été un franc succès.



Le Noël des enfants, organisé par le CCAS, a pu avoir lieu dans le respect des gestes barrières et sur présentation du pass sanitaire.

Les enfants étaient ravis par les animations proposées, spectacle, arrivée du père Noël avec distribution des cadeaux et pour finir petit goûter à emporter ☺







Le repas des aînés n'ayant pu avoir lieu, suite à la recrudescence de l'épidémie, une distribution de plats à emporter préparés par le traiteur David a eu lieu.



Réalisations 2021

- Plantation de jachères fleuries sur les communaux.



- Réfection de la voirie, impasse de l'église et sur la continuité de la rue de l'étang.
- Création de cinq ralentisseurs par l'entreprise ADN TP pour un coût de 17 640 €.



- Fondation de quatre abris bus par l'entreprise Thivat en vue de leur installation.



- Abattage des arbres morts et nettoyage des biens communaux.
- Pose de candélabres, impasse de l'Eglise.



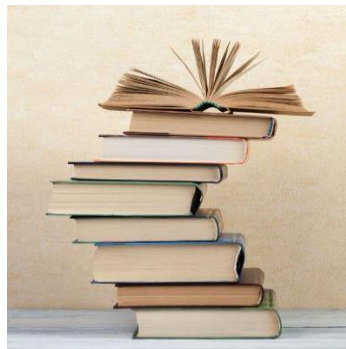
- Achat d'une épareuse et d'un tracteur neufs chez Dionnet et Gorse.
- Achat également d'un tracteur Kubota chez SAS Dorat verts.

Prévisions 2022

- Construction du cabinet médical et ouverture prévue en septembre 2022. Terrain vendu, acte signé chez le notaire en juillet 2021 et permis de construire accordé.



- Pose d'un grillage, impasse de l'Eglise, côté mairie.
- Réfection des deux portails de la nouvelle station d'épuration des Pioliers.
- Pose d'un portail à l'entrée de la Mairie.
- Finalisation des travaux de la bibliothèque en vue de son ouverture en début d'année.



- Achat d'un camion benne.
- Achat d'un barnum et de matériel pour les festivités.
- Achat d'un taille haie télescopique et d'une tronçonneuse.
- Achat d'un aspirateur de chantier.

CAVALEIRO & CO



Aux côtés de l'écurie Cavaleiro, basée à Villeneuve-les-Cerfs, existe l'Association Cavaleiro & Co (association de loi 1901 à but non lucratif). Elle a pour ambition de participer au développement de l'équitation au sein du club, en proposant des activités supplémentaires, en dehors des reprises hebdomadaires. Elle a également pour but de faire connaître la pratique équestre et le bénéfice du lien avec les poneys et les chevaux, auprès de tout public.

Qui peut être membre ?

Les cavaliers (adultes et mineurs), les parents et proches de cavaliers, ou toute personne extérieure souhaitant participer aux manifestations, ou simplement soutenir l'association.

Pour en devenir membre, une cotisation annuelle fixée à 5€/personne pour l'année 2020-2021 est demandée. Une carte sera délivrée à chaque membre.

Que propose l'association ?

Chaque année, l'association organisera des événements festifs et conviviaux tels que :

- des activités ludiques et créatives en lien avec l'équitation (confection de gâteaux pour les poneys, séance de nattage, déguisement des poneys...)
- des journées à thèmes (Halloween, Noël, chasse aux œufs à Pâques....)
- des après-midi jeux (pony-games, chasse au trésor...)
- des challenges internes (parcours de maniabilité, parcours de saut d'obstacle ...), des randonnées et des mini-camps, des stages spécifiques (dressage, travail à pied, éthologie, equifeel, saut d'obstacles....)
- la Fête du Club et son repas en fin d'année scolaire, un vide « sellerie » à la rentrée...

Elle proposera enfin son aide au centre équestre lors de ses journées portes ouvertes, en vue d'accueillir enfants et adultes désireux de découvrir le monde équestre et l'équitation.

Contacts :

Mme Stéphanie Ledu-Frattini, présidente : 06 98 51 95 15

Mme Laure Fayollet, secrétaire : 06 60 19 55 45

M. Carlos Oliveira, trésorier : 06 61 47 54 22



Le tri se simplifie

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI :

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS VONT DANS LE BAC JAUNE !

A partir du 1^{er} mai 2021, finies les hésitations et les erreurs de tri... Désormais, une seule et même consigne de tri : 100% des emballages et des papiers vont dans le bac jaune !

La simplification des consignes de tri sur le **Syndicat du Bois de l'Aumône** est également mise en œuvre sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. Cette simplification se généralise progressivement au niveau national puisqu'aujourd'hui près d'1 français sur 2 peut déjà trier tous ses emballages sans exception. **D'ici fin 2023, tous les Français seront concernés.**

COMMENT TRIER ?

Aujourd'hui, tous les emballages et les papiers vont dans le bac jaune :

A partir de maintenant, il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, direction la poubelle jaune !

Attention, tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage donc ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux emballages et papiers.

Vous avez encore un doute, une question : consultez www.consignesdetri.fr !

Optimiser le recyclage et réduire les erreurs de tri

L'objectif de cette évolution ? **Trier mieux et donc recycler plus, pour atteindre 55% de déchets recyclés et réemployés en 2025**, puis 65% en 2035.

La massification des tonnages d'emballages collectés grâce à la simplification des consignes va également permettre de déployer de la Recherche et Développement, **pour créer de nouvelles filières et procédés de recyclage** pour les déchets n'en disposant pas encore.

Enfin, elle **visé à réduire les erreurs de tri**. Ces erreurs représentent entre 20 et 25 % des déchets entrant en centre de tri et coûtent cher à la collectivité et donc au contribuable : environ 1,5 M € / an.

De plus, la simplification du geste de tri va permettre de diminuer le volume de votre poubelle verte en triant davantage, mais aussi le coût de votre facture déchets.

La deuxième vie des emballages et des papiers

Films plastiques, petits emballages aluminium, tubes, pots et barquettes ... Afin de pouvoir accueillir les nouveaux déchets déposés dans les bacs et colonnes jaunes à partir du 1^{er} mai 2021, le centre de tri Paprec à Clermont-Ferrand, entre en phase de travaux jusqu'à l'été.

Une fois triées, les matières sont envoyées vers des repreneurs situés en France et en Europe pour être intégrées dans la fabrication de nouveaux produits, permettant ainsi **une économie de ressources naturelles et d'énergie** considérable.

Trier c'est bien, limiter les emballages c'est mieux !

Réduction des déchets et recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco conception et en limitant les emballages mis sur le marché. **Le meilleur déchet reste bien celui que l'on ne produit pas !**

Le tri se simplifie, 100 % des papiers et des emballages vont dans le bac jaune.

PAPIERS ET EMBALLAGES TOUS AU TRI!

Astuces et conseils sur sba63.fr

Territoire d'Énergie



LE SAVIEZ-VOUS ?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est propriétaire des réseaux public d'électricité basse et moyenne tension du département.



Créé en 1947
sous le nom
de SIEG



Objectif :
Rassembler les
collectivités locales



Intervient pour
le compte des
communes

Missions



Construction de réseaux



Éclairage Public



Concession

Contrat autorisant ENEDIS à exploiter le réseau électrique



Transition Énergétique

Chiffres-Clés

19 408

KM de réseaux basse
et moyenne tension

436 361

usagers

1 300

chantiers par an

30 M€

investis sur les réseaux

Au service du territoire

Démarches administratives

Horaires de la mairie

Lundi	09h00 à 12h00
Mercredi	10h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Vendredi	13h00 à 17h00

 : 04 70 41 50 85

 : mairie-villeneuve-les-cerfs@orange.fr

Site internet : <http://www.villeneuve-les-cerfs.fr>

DOCUMENTS D'URBANISME

1. Certificat d'urbanisme

- a. **Certificat d'urbanisme d'information** : il indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- b. **Certificat d'urbanisme opérationnel** : il indique en outre, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2. Déclaration préalable

- Vous réalisez des **travaux sur une maison individuelle** (extension lorsque la surface hors œuvre brute à créer est de 2 m² à 40 m² maximums. Au-delà de 40 m², les extensions font l'objet d'une demande de permis de construire.
- **Modification de l'aspect extérieur** (ravalement de façade...).
- Vous construisez **une annexe à votre habitation** (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une **clôture**.

3. Permis de construire

- Vous construisez une maison individuelle ou vous agrandissez une maison individuelle de plus de 40m².
- Entre 20 m² et 40 m², sont également soumises à la procédure de permis de construire, **les extensions qui ont pour effet de modifier la surface totale de la construction** au-delà de l'un des seuils fixés par le code de l'urbanisme : soit 170 m² pour une construction à usage autre qu'agricole et 800 m² pour une construction agricole. **Le recours à un architecte est alors obligatoire.**

Réforme de l'instruction des cartes nationales d'identité

Depuis le 21 mars 2017, nous n'instruisons plus les demandes de cartes nationales d'identité. Pour pouvoir faire une demande, et pour retirer sa carte d'identité, prendre rendez-vous avec l'une des mairies de la liste ci-dessous :

- SAINT ÉLOY LES MINES
- SAINT GEORGES DE MONS
- PUY GUILLAUME
- RIOM
- VOLVIC
- GERZAT
- LEZOUX
- THIERS
- CHAMALIERES
- PONT DU CHÂTEAU
- BEAUMONT
- CLERMONT-FERRAND
- ROCHEFORT MONTAGNE
- AUBIERE
- CURNON D'Auvergne
- LES MARTRES DE VEYRE
- CUNLHAT
- SAINT AMANT TALLENDE
- ISSOIRE
- AMBERT
- BESSE ET SAINT ANASTAISE
- BRASSAC LES MINES

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !

***Pensez à vous recenser à la Mairie
munie d'une carte d'identité,
du livret de famille et d'un justificatif de
domicile.***

Offres et services du quotidien

Découvrez les offres France Services à La Poste de RANDAN

Au bureau de poste

- Demandez conseil à votre chargé(e) de clientèle pour effectuer vos démarches administratives en ligne.
- Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et à nos équipements numériques :
 - Tablette ou ordinateur
 - Imprimante, scan



HORAIRES D'OUVERTURES :

lundi	09:00 -12:00	14:00 -16:30
Mardi	09:00 -12:00	13:30 -16:30
Mercredi	09:00 -12:00	14:00 -16:30
Jeudi	09:00 -12:00	14:00 -16:30
Vendredi	09:00 -12:00	14:00 -16:30
Samedi	09:00 -12:00	

Vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives en ligne
prenez rendez-vous au 04 70 41 53 27
randan@france-services.gouv.fr

France Services
12 Place de la Mairie
63310 RANDAN



• MA SITUATION DE VIE CHANGE

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...).



• JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



• JE PRÉPARE MA RETRAITE

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



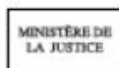
• JE DÉCLARE MES IMPÔTS

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



• J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



• JE FAIS VALOIR MES DROITS

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



• JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



• JE CHERCHE UN EMPLOI

Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

Numéros utiles

GENDARMERIE RANDAN

48 avenue de Vichy
63310 RANDAN
Téléphone : 17 ou 04 70 41 50 03
Horaires d'ouverture :
Lundi et mercredi de 14h à 18h

GENDARMERIE ENNEZAT

3 rue Jean Ferrat
63720 ENNEZAT
Téléphone : 17 ou 04 73 63 80 05
Horaires d'ouverture :
Lundi au dimanche de 8h à 12h et de 14h à 18h

SAPEURS POMPIERS

Téléphone : 18
SDIS 63 : 04 73 98 15 18

SAMU 63

Téléphone : 15

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE RIOM

49-51 rue de Toulon
63200 RIOM
Téléphone : 04 73 64 49 40
Service cadastre (CDIF) : 04 73 64 49 59
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT)

(Instruction des dossiers d'urbanisme : permis de construire ...)
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Hôtel du département
24 rue Saint Esprit
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 42 20 20

ENEDIS AUVERGNE

1 rue de Châteaudun
63000 CLERMONT FERRAND
Téléphone : 09 69 32 18 71

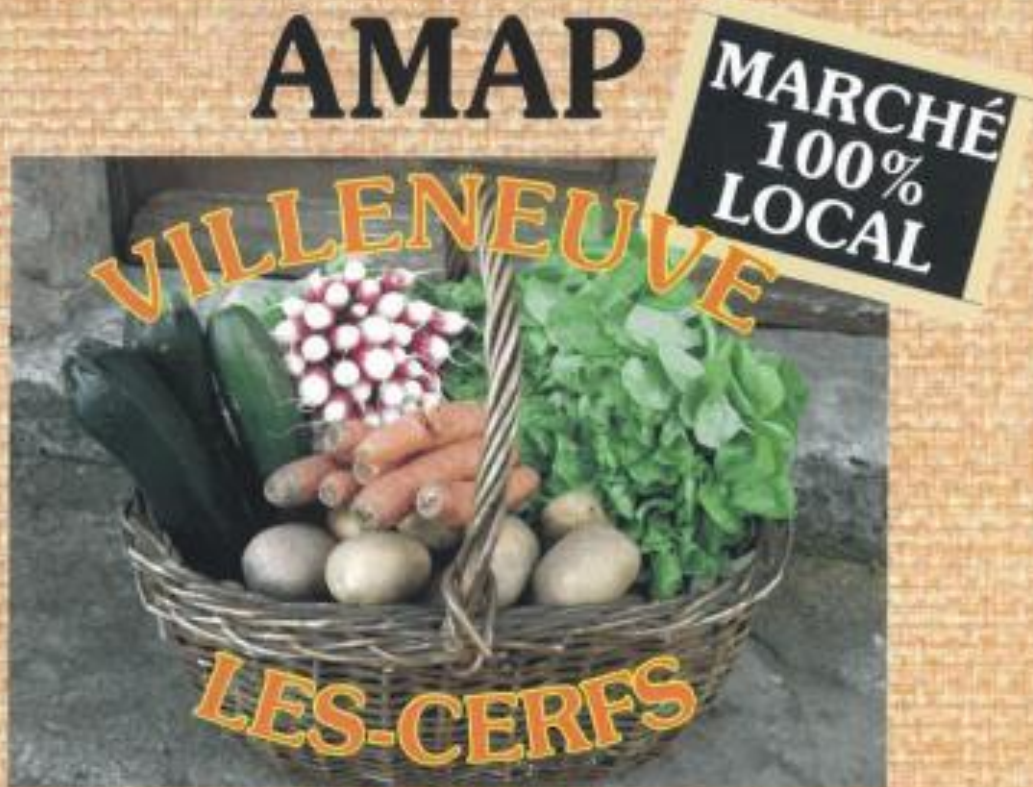
SOUS PREFECTURE DE RIOM

9 rue Gilbert Romme
63200 RIOM
Téléphone : 04 73 64 65 00
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

SEMERAP

2 rue Richard Wagner
63200 RIOM
Téléphone : 04 73 15 38 38
Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi de 8h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 16h

L'AMAP



Mangez de bons produits frais en aidant nos producteurs locaux :

Sylvain GIRONDE (06 68 69 71 69) : Paniers de légumes de saison à 12, 16 ou 20 €

La Ferme des Lozaniés (04 73 33 01 72) : Viande porcine et bovine, charcuteries AB

La Ferme du Fréty (06 08 37 89 42) : Œufs et volailles fermières de plein air

Les ti' Fromages (06 75 77 39 31) : Fromages de chèvre

Brasserie à NICO (06 62 83 69 75) : Bière artisanale

Les jumerits de Julie (06 76 10 22 60) : Cosmétiques lait de jument

Miellerie des Grands Vaux - Laurent Grelet (06 23 16 04 95)

Fromages Made in Cantal / Beurre (06 42 51 92 25)

Commandes avant lundi 12 heures

Renseignements au 06 73 80 15 37

OUVERTURE TOUS LES JEUDIS SOIR

17H30 - 19H30

Salle MORENO de l'ancienne Mairie de Villeneuve-les-Cerfs

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

IMPRIMERIE PARASAS IM / FRANCE - 28, Bd. MARCEL CASSAULT - ESCALIER 3 - 13180 ROCHEFORT

Brûlage des déchets

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

	=		=	
14 000 km parcourus par une voiture essence récente		50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)		3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante
13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne				3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert
13 000 km parcourus par une voiture diesel récente				
1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne				

Direction régionale de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat Auvergne-Rhône-Alpes (DRECA)
Adaptation pour la DRECA d'après l'Indogaz (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels (SRIS) au service
Régulation et Numérique 2017 par la Mission communication, inspirée par l'avis d'experts (2010) en 100 exemplaires.
DRECA Lyon codes ISO : 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers



Le brûlage à l'air libre des déchets verts,
c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts,
valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillements peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 99 % de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

Calendrier du SBA



CALENDRIER DES COLLECTES 2022 Villeneuve-les-Cerfs



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 S Férié 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31 L	1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L	1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31 J	1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L Férié 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S	1 D Férié 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D Férié 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J Férié 27 V 28 S 29 D 30 L 31 M	1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L Férié 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J

LUNDI



Je sois mon bac quand il est plein



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sois mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **LUNDI EN SEMAINE PAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J Férié 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31 D	1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L Férié 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V	1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31 L	1 M Férié 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V Férié 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D Férié 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31 S



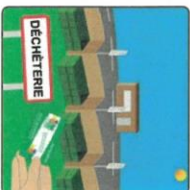
Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - CS 10025 - 63201 Riom Cedex

04.73.647.444 - conseilusager@sba63.fr - www.sba63.fr